

Bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes de Moselle et Madon



SOMMAIRE

Introduction	p.3
1. La concertation du point de vue juridique	p.3
2. Le choix d'une concertation active	p.3
PARTIE N°1 : Les actions de concertation menées	p.4
1. La mise à disposition d'un registre et d'un dossier de consultation	p.4
2. La création et l'alimentation d'une page internet dédiée	p.4
3. La création de brochures d'informations et d'affiches	p.5
4. La parution régulière d'articles dans la presse	p.10
5. La parution d'articles dans le magazine intercommunal	p.12
6. La réalisation d'une exposition	p.13
7. La réalisation de réunions publiques, appelées « cafés-rencontres »	p.14
8. La réalisation de quatre ateliers de secteur avec les habitants	p.17
PARTIE N°2 : Les principaux résultats	
1. Un portrait globalement positif du territoire	p.19
2. Les grands enjeux pour l'avenir de la CCMM	p.21
ANNEXE N°1 : BILAN DES OBSERVATIONS EMISES DANS LES REGISTRES MIS A DISPOSITION DU PUBLIC	p.23

INTRODUCTION

1. La concertation du point de vue juridique

La délibération au Conseil de Communauté du 18 mai 2017 portant, sur le lancement de la procédure d'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes de Moselle et Madon (CCMM) a fixé les modalités de la concertation suivantes :

Les modalités de concertation et d'information seront organisées de la manière suivante :

- Pour informer les habitants : des panneaux informatifs dans un lieu communautaire accessible au public, des articles sur le site internet via une rubrique dédiée et dans le magazine communautaire (a minima 5 fois jusqu'à l'approbation)
- Pour échanger avec les habitants : des réunions publiques (a minima 3 réunions), au moins une visite de territoire partagée et une séance d'ateliers thématiques
- Pour permettre l'expression des habitants : un cahier de concertation sera mis à disposition jusqu'à l'arrêt aux sièges des communes et de la communauté de communes, accessibles aux heures d'ouverture habituelles ; les habitants pourront également écrire par voie postale ou par voie électronique.

La concertation commence dès la prescription de la procédure et dure jusqu'à l'arrêt (avant la phase de consultation des personnes publiques associées notamment et de l'enquête publique).

Les modalités fixées à la prescription ont été tenues.

2. Le choix d'une concertation active

La Communauté de Communes de Moselle et Madon (CCMM) a fait le choix de mettre en place une démarche de concertation qui associe en amont les habitants et qui sollicite leur expertise et leur participation active dès la phase de réalisation du diagnostic. Avec la mise en place d'une telle démarche de concertation, la CCMM a souhaité susciter une dynamique citoyenne pour que le PLUI soit co-construit avec l'ensemble des habitants et des partenaires. C'est en effet l'identité même du territoire, ainsi que la qualité de vie de ses habitants qui sont en jeu.

Pour que réelle concertation il y ait et pour garantir son efficacité, le travail de concertation a démarré dès la première phase de réalisation du PLUI et s'est poursuivi jusqu'à sa finalisation. Les habitants ont été les premiers sollicités à travers la mise en place d'un café-rencontre de lancement et d'ateliers participatifs qui se sont tenus dans différents secteurs de la Communauté de Communes.

Récapitulatif des diverses actions de concertation (Source : www.cc-mosellemadon.fr)

- Novembre 2018 : 1^{er} café rencontre (réunion publique) pour informer sur le lancement de l'étude, avec travaux en tablee sur 4 grandes thématiques
- Décembre 2018 à janvier 2019 : 3 balades urbaines à Xeuilley, Richardménil et de Messein à Neuves-Maisons
- Fin janvier 2019 : un atelier CREA sur le thème de la biodiversité
- Février 2019 : un atelier CREA avec les jeunes du territoire sur leur vision de l'urbanisme et des équipements publics dédiés à la jeunesse
- 2 juillet 2019 : 2^e café rencontre (réunion publique) à Messein
- 2021 : diffusion des panneaux d'information à la Filoche (présentation générale et diagnostic)
- 22 février 2022 : 3^e réunion publique à Pont Saint Vincent
- 14 juin au siège de la CCMM et 23 juin à la mairie de Xeuilley de 16h30 à 19h30 : permanences collectives pour découvrir les pièces du PLUI (en phase document de travail) ouvertes à tout habitant pour s'informer et échanger
- Depuis début mars 2024 : exposition sur le PLUI au siège de la CCMM (panneaux complétés régulièrement)
- 21 mars 2024 : réunion publique pour tous les habitants sur l'ensemble des pièces du PLUI et sur les principes généraux de zonage ([télécharger la présentation](#))

PARTIE N°1 : Les actions de concertation menées pendant l'élaboration du PLUI

1. La mise à disposition d'un registre

Dès le démarrage du projet, un registre a été mis à disposition du public au siège de la CCMM et dans chacune des 19 communes qui la composent.

Les registres sont restés à la disposition du public durant toute la durée de l'élaboration du PLUI. Ils ont régulièrement été mis à jour et traités. A la date du 10 juin 2024, **59 observations** ont été portées dans les divers registres mis à disposition.

En annexe 1 : l'ensemble des remarques et réponses apportées par la CCMM.

2. La création et l'alimentation d'une page internet dédiée

Sur le site internet de la collectivité (www.cc-mosellemadon.fr), un onglet spécialement dédié au PLUI et à sa procédure d'élaboration a été créé dès le lancement du projet.

Les invitations aux diverses réunions et ateliers de concertation ont été relayées sur cette page.

Des contenus liés à l'élaboration du PLUI ont été ajoutés au fur et à mesure de son avancement :

- Un récapitulatif des différentes pièces du PLUI.
- Un récapitulatif des grandes étapes de la procédure et de son calendrier.
- Un récapitulatif du calendrier de la concertation.

On peut en outre y télécharger de nombreux documents relatifs au PLUI, tels que

- Les supports de présentations des cafés-rencontres.
- Les comptes-rendus des cafés-rencontres.
- Divers panneaux d'informations
- Le Projet d'aménagement et de Développement durable (PADD), voté en juillet 2023.

L'ensemble de ces synthèses est consultable sur le site internet www.cc-mosellemadon.fr

3. La création de brochures d'informations et d'affiches

Afin d'informer les habitants et de les mobiliser pour pouvoir compter sur leur participation aux diverses actions de concertation, des affiches et des brochures ont été diffusées.

La réalisation et la distribution de plusieurs **brochure d'informations** et de plusieurs **affiches** ont également permis d'informer les habitants sur la démarche en cours et notamment sur la mise en œuvre des différents cafés-rencontres, des ateliers CREA, des balades urbaines et des permanences.

Exemple de flyer distribué en novembre 2018 pour inviter les habitants aux balades urbaines

The flyer features a background image of a town. At the top, two green banners read "PLAN LOCAL D'URBANISME" and "INTERCOMMUNAL". Below this, a green banner identifies the "Communauté de communes Moselle et Madon". The main text is in green and black, posing the question "Dans quel territoire voulons-nous vivre ensemble demain ?" and listing target audiences: those with construction or economic projects, and those interested in local development. It mentions "projets urbains pour tous" and "balades urbaines dans 3 communes". A green banner at the bottom lists dates and times for urban walks in Xeuilley, Richardmémil, and Messein. The logo at the bottom right shows "PLUi" and "moselle madon" with the text "Le plan local d'urbanisme devient intercommunal".

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Communauté de communes Moselle et Madon

Dans quel territoire voulons-nous vivre ensemble demain ?

Vous qui avez un projet de construction, de votre maison ou un projet économique,
vous êtes concerné par l'élaboration du nouveau document d'urbanisme, le PLUi.

Vous qui vous interrogez sur le développement de votre commune, de votre territoire et de vos paysages,
sur leur évolution, sur votre cadre de vie, les équipements, les déplacements, l'environnement, vous êtes concerné par l'élaboration du nouveau document d'urbanisme, le PLUi.

Ces questions nous permettront, si on y répond ensemble, d'élaborer un **projet urbain pour tous**, le projet d'un territoire qui vit, le projet d'un territoire au plus près des attentes de ses citoyens !

Nos urbanistes et des élus du territoire vous attendent pour échanger sur ces sujets et répondre à vos questions sur la démarche PLUi lors **de balades urbaines dans 3 communes.**

1^{er} décembre 2018 de 10h à 12h départ en mairie de Xeuilley
06 décembre de 17h45 à 19h30 départ en mairie de Richardmémil
19 janvier 2019 de 9h30 à 12h15 départ de l'école de voile de Messein vers Neuves-Maisons (retour en bus organisé)

PLUi moselle madon
Le plan local d'urbanisme devient intercommunal

En septembre 2018, la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) a démarré l'élaboration **d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Cette action engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le PLUi ne peut se construire qu'avec les habitants et acteurs locaux du territoire. Dans le cadre de la concertation publique, la communauté de communes a fait le choix de mettre en place **une démarche participative** en associant les citoyens à l'élaboration du PLUi dès son lancement.

Ainsi vous êtes invités à participer à ces **3 balades urbaines** au cours desquelles vous pourrez faire part de vos constats et évoquer vos projets :

- Xeulley : logements seniors, commerces de proximité, diversification agricole et équipements publics
- Richardménil : mobilité douce, commerces de proximité, densification et équipements publics
- Messein vers Neuves-Maisons : mobilité douce, tourisme et loisirs, développement fluvial et économique, transports en commun, équipements publics

VENEZ NOMBREUX, C'EST L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE QUI EST EN JEU !

Suivez l'actualité du PLUi et les prochaines dates de rencontres avec les habitants sur : www.cc-mosellemadon.fr rubrique cadre de vie

Penser à vous inscrire aux balades !

Communauté de communes Moselle et Madon

Tél. 03 83 26 45 00

Mail : contact@cc-mosellemadon.fr



Exemple de flyer distribué en janvier 2019 pour inviter les habitants à une balade urbaine et à un atelier CREA



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Communauté de communes Moselle et Madon

Dans quel territoire voulons-nous vivre ensemble demain ?

Vous vous interrogez sur le développement des communes, votre cadre de vie, l'environnement, la mobilité, les équipements et les services ?

Vous avez des projets de construction, de maison ou un projet économique ?

Venez participer à la préparation du futur PLUI et à l'élaboration du projet urbain !

Apportez votre regard, vos questions et vos propositions !

Les élus du territoire accompagnés d'urbanistes vous proposent :

> **UNE BALADE URBAINE** : le parcours est un support d'échange sur des projets locaux
Samedi 19 janvier 2019 de 9h30 à 12h15 : départ de MESSEIN (école de voile) jusque NEUVES-MAISONS (place Poirson) – retour en bus prévu

> **UN ATELIER CREATION** : préservation et valorisation des coteaux et vallées et de la biodiversité. Echanges à partir de photos, cartes postales, témoignages.
Pensez à en apporter vous aussi !
Mardi 29 janvier 2019 à 18h au foyer socio-culturel de PULLIGNY



En septembre 2018, la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) a démarré l'élaboration **d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Cette action engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le PLUi ne peut se construire qu'avec les habitants et acteurs locaux du territoire. Dans le cadre de la concertation publique, la communauté de communes a fait le choix de mettre en place **une démarche participative** en associant les citoyens à l'élaboration du PLUi dès son lancement.

Pour y participer,

- **La balade entre Messein et Neuves-Maisons** sera l'occasion de **découvrir et d'échanger tout en déambulant** sur les thèmes : étangs et tourisme, vélo-route et déplacements doux, port fluvial et économie, écoles et équipements, marché et commerce ou encore gare – bus et transports en commun.
- **L'atelier création à Pulligny** sera **un temps d'échange et de propositions** à partir de photos dédié au thème de l'environnement et des paysages : préservation et valorisation des coteaux (vignes et vergers, lisière forestière...) , des vallées de la Moselle et du Madon et de la biodiversité.

VENEZ NOMBREUX, C'EST L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE QUI EST EN JEU !

Suivez l'actualité du PLUi et les prochaines dates de rencontres avec les habitants sur : www.cc-mosellemadon.fr rubrique cadre de vie

Penser à vous inscrire :

Communauté de communes Moselle et Madon
Tél. 03 83 26 45 00
Mail : contact@cc-mosellemadon.fr



Des affiches ont été créées et diffusées à des endroits stratégiques afin d'informer les habitants de la tenue des différentes actions de concertation.

Exemple d'affichette distribuée en janvier 2019 pour annoncer une balade urbaine et un atelier CREA



IMAGINEZ VOTRE TERRITOIRE DE DEMAIN
Ensemble, réfléchissons à l'urbanisme de nos communes !

Vous avez la parole !
constats, projets, regards croisés et échanges

UNE BALADE URBAINE comme support d'échange sur les projets locaux existants ou à imaginer (loisirs autour des étangs, vélo-route, port, écoles, marché, gare et bus...)
Samedi 19 janvier 2019 de 9h30 à 12h15 : depuis **MESSEIN** (école de voile) jusque **NEUVES-MAISONS** (place Poirson) – retour en bus organisé

UN ATELIER CREATION pour échanger et écouter les propositions sur la préservation et la valorisation des coteaux et vallées et de la biodiversité. (vignes, vergers, lisière forestière, faune et flore...)
Mardi 29 janvier 2019 à 18h au foyer socio-culturel de **PULLIGNY**

Pensez à vous inscrire !

Cette réunion est organisée dans le cadre de la **concertation** relative à l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Moselle et Madon**

Suivez l'actualité du PLUI et les prochaines dates de rencontres avec les habitants sur : www.cc-mosellemadon.fr rubrique cadre de vie

Renseignements
Communauté de communes Moselle et Madon
Tél. 03 83 26 45 00
Mail : contact@cc-mosellemadon.fr

PLUi 
Le plan local d'urbanisme devient intercommunal

Exemple d'affiche « en situation »



4. La parution régulière d'articles dans la presse

De nombreux articles sont parus dans la presse locale.

Certains avaient pour objectif d'expliquer la démarche de PLUI à chacune des grandes étapes, d'autres d'annoncer la tenue de réunions et d'autres enfin de faire le compte-rendu de réunions qui avaient eu lieu.

En voici quelques exemples :

Article paru dans l'Est Républicain le 21 novembre 2018 au démarrage du PLUi

COM'COM MOSELLE ET MADON

Le plan d'urbanisme devient intercommunal

En septembre 2018, la Com'com Moselle et Madon démarrait l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). « Cette action engage une réflexion globale » souligne le président de la CCMM Filipe Pinho.

« Les projets ne peuvent plus se construire à un niveau communal. Il faut une vue plus large à l'échelle des 19 communes de Moselle et Madon. Le PLUi est un véritable projet urbain pour le territoire, à la fois stratégique et réglementaire ».

D'expliquer : « Ses missions sont multiples. Le PLUi retranscrit et planifie le projet politique de développement et d'aménagement du territoire sur une période de plus de 10 ans. Il régleme les formes urbaines, la densité des constructions et permet de délivrer les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme défini. Enfin, il met en œuvre les principes du développement durable et permet de préserver les espaces naturels et agricoles ». Filipe Pinho avec les élus de la Com'com Moselle et Madon, souhaite que le PLUi engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire et pour



1^{re} rencontre d'information entre urbanistes, habitants et élus ce soir.

cela, ils ont fait le choix de mettre en place une démarche de concertation publique en associant les habitants pour l'élaboration du PLUi : « Les citoyens sont invités à exprimer la façon dont ils voient leurs communes et leur territoire aujourd'hui et leurs attentes pour demain ».

Une première rencontre d'information entre les urbanistes, les élus et les habitants se déroulera aujourd'hui, de 18 h à 20 h au foyer socio-culturel de Flavigny-sur-Moselle.

> Renseignements : 03.83.26.45.00
ou contact@cc-mosellemadon.fr

Est Républicain. 21.11.2018. 54818 - V2

Article paru dans l'Est Républicain le 13 décembre 2018 à l'occasion de la balade urbaine de Xeulilly

XEUILLEY



Une marche pour expliquer les choix urbains

Une marche En septembre 2018, la communauté de communes Moselle et Madon a démarré l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette action engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire intercommunal. Le PLUi ne peut se construire qu'avec les habitants et acteurs locaux du territoire. Pour prolonger son initiative, la CCMM a organisé une marche urbaine sur les thématiques du logement seniors, des commerces de proximité, de la diversification agricole et des équipements publics. Les marcheurs ont été accueillis par les élus locaux soucieux d'expliquer les choix opérés en matière d'urbanisme dans le village.

NEUVES-MAISONS

La braderie se prépare



La réunion s'est déroulée à la Maison de la vie associative, où tous ont pu apporter questions et réponses.

Les membres de l'association de commerçants néodomiens se sont réunis pour faire le point sur la prochaine braderie, qui aura lieu le samedi 5 mars, de 9 h à 18 h.

Cette année, elle se déroulera dans les rues du Général-Thiry et une partie de la rue Nicolas-Gény, ce qui permettra, outre de simplifier la circulation, de laisser libre accès à tous les parkings de la ville.

En plus des commerçants locaux, une trentaine d'exposants viendront animer la braderie : parfum, bijoux, habits, saucissons, gaufres, bi-

ensons et quelques surprises. Bien sûr, une restauration sera assurée tandis que plusieurs animations interviendront tout au long de la journée. Yohann sera au micro pour le plus grand plaisir des visiteurs.

La sécurité pendant l'événement n'est pas oubliée : voiture de sécurité aux extrémités, service d'ordre assuré par des bénévoles, etc. La réunion a permis de définir le rôle de chacun, le marquage sera effectué dans la semaine.

Le protocole sanitaire en vigueur sera appliqué, le pass sanitaire n'est pas demandé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

Les habitants suivent de près le plan local d'urbanisme

La communauté de Moselle et Madon a récemment donné rendez-vous aux habitants pour présenter l'une des pièces majeures dans l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Plus de 50 participants sont venus découvrir les cinq orientations du projet urbain envisagé pour les douze prochaines années : préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire ; définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain ; affirmer un maillage stratégique des activités ; articuler les mobilités et les équipements du territoire ; protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles.

Ces orientations font déjà écho avec des projets structurants menés sur le territoire.

Le président de la CCMM, Filipe Pinho, en a cité plusieurs montrant comment le développement de Moselle et Madon s'articule avec les territoires voisins comme la zone portua-



Plus de 50 participants de la communauté de communes de Moselle et Madon sont venus à la réunion publique.

re ainsi que les liaisons de transport en commun avec le Grand Nancy. Il a également rappelé que le PLUI s'intègre dans un contexte de limitation de 50 % de la consommation foncière et que des efforts sont engagés pour mobiliser des friches et contenir les nouveaux secteurs d'urbanisation au strict besoin en logement.

Des habitants préoccupés par le prix du foncier

Les échanges ont permis l'expression de plusieurs préoccupations des habitants, parmi

lesquelles l'importance de préserver les espaces naturels, la nécessité de s'assurer que le prix du foncier permet à tous les habitants de trouver un logement ou encore le besoin de proposer des services sur toutes les communes.

Ces souhaits font écho aux engagements pris par les élus qui devront ensuite se décliner dans le PLUI notamment, le zonage et le règlement régissant les futures constructions.

De nouveaux rendez-vous avec les habitants viendront jalonner la préparation du PLUI.

5. La parution d'articles dans le magazine intercommunal et dans certains bulletins communaux

Des articles de synthèse sont parus à toutes les étapes du PLUI dans le magazine intercommunal mis en ligne sur le site de la CCMM : <https://www.cc-mosellemadon.fr>

Extrait du bulletin municipal de Messein

moselle madon Du côté de la CCMM...

PLUI Le plan local d'urbanisme devient intercommunal

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI : TOUS CONCERNÉS | VOUS AVEZ LA PAROLE |

Pour élaborer son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), la communauté de communes de Moselle et Madon (CCMM) a fait le choix d'une démarche de concertation publique forte. Elle veut associer ses habitants à l'élaboration du PLUI à chacune de ses grandes étapes. Les habitants ont été invités ces derniers mois à participer à des ateliers de concertation et à des balades urbaines pour exprimer la façon dont ils voient leur territoire aujourd'hui et leurs attentes pour demain.

Le diagnostic ainsi réalisé permettra dans les mois à venir d'alimenter le travail mené par les élus pour élaborer le projet d'aménagement et de développement durables, pièce centrale du futur document d'urbanisme puisqu'il fixera les grandes orientations de développement du territoire pour les années à venir.

Les habitants sont invités à participer au prochain café-rencontre qui aura lieu le **mardi 2 juillet à 18h** à la salle du il plan d'eau », allée des Nautaniers à Messein. Il aura pour objectifs de leur faire un retour sur le diagnostic et de recueillir leurs suggestions, remarques et questions. Les élus et les membres de l'équipe en charge de l'élaboration du PLUI seront présents pour échanger avec le public.

Venez nombreux, c'est l'avenir de votre territoire qui est en jeu !

Renseignements : 03 83 26 45 06 ou contact@cc-mosellemadon.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : TOUS CONCERNÉS !

Dans quel territoire voulons-nous vivre ensemble demain ? Vous avez la parole !

En septembre 2018, la communauté de communes Moselle et Madon a démarré l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Il s'agit de doter l'intercommunalité et ses 19 communes d'un projet de développement pour les années à venir et de définir le destin commun de ce territoire de vie.

Ses missions sont multiples :

- Il retranscrit et planifie le projet politique de développement et d'aménagement du territoire sur au moins 10 ans
- Il réglemente les formes urbaines ainsi que la densité des constructions
- Il permet de délivrer les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme défini
- Il met en œuvre les grands principes du développement durable et permet de préserver les espaces naturels et agricoles.

La CCMM a fait le choix de mettre en place une démarche de concertation publique forte en associant ses habitants à l'élaboration du PLUI dès son démarrage. À ce titre un café rencontre (réunion publique) a déjà eu lieu en novembre 2018. Trois balades urbaines et deux ateliers se sont déroulés ces derniers mois avec les habitants.

Tout au long de la procédure, des registres sont mis à disposition dans chaque mairie et au siège de la communauté de communes pour que chacun puisse s'exprimer. N'hésitez pas à faire part de vos observations, attentes et suggestions.

À noter : Un prochain café rencontre aura lieu le mardi 02 juillet, 18h à la salle d'eau de Messein. Venez nombreux !

LA ROUE DES DÉCHETS

Pour réduire la production des déchets ménagers sur son territoire, la CCMM a élaboré un programme de prévention des déchets dont une des actions consiste à instaurer un mode de calcul incitatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1er janvier 2019.

Pour comprendre l'impact positif du tri sur le coût de traitement des déchets et faciliter le geste de tri de l'utilisateur, la CCMM a conçu un document ludique et pédagogique : la roue des déchets. Pour chaque déchet, l'utilisateur prend connaissance de sa destination, son volume et son coût à la tonne. Au verso du document des explications plus détaillées permettent d'identifier et de comprendre où vont les différents déchets des usagers.

À chaque déchet sa destination



Retrouvez la roue des déchets sur notre site internet www.cc-mosellemadon.fr/page/tarification-incitative

6. La réalisation d'une exposition

Au démarrage de la procédure, les 1ers panneaux ont été exposés à la Filoche, médiathèque communautaire. Et depuis début mars 2024, une exposition sur le PLUI se tient au siège de la CCMM avec des panneaux complétés régulièrement.



7. La réalisation de réunions publiques, appelées « cafés-rencontres »

- En phase diagnostic

Une première réunion publique s'est tenue le 20 novembre 2018 à Flavigny sur Moselle sous la forme d'un café-rencontre. Elle avait pour objectif d'informer les habitants sur la procédure d'élaboration du PLUi et sur la démarche qui allait être mise en œuvre pendant les prochaines années à venir, ainsi que de les mettre au travail en petits groupes sur les grandes thématiques du PLUi-H. Animée conjointement par les élus et le groupement de maîtrise d'œuvre (Espace et Territoires et Métis Ingénierie).

Les habitants qui avaient fait l'effort de se déplacer (**35 environ**) se sont montrés concernés par l'avenir de leur territoire. Les différentes questions et remarques ont pu révéler certaines inquiétudes sur l'avenir de leur territoire (déplacements parfois difficiles, baisse des services et des commerces, sentiment d'être étrangers à la Communauté de Communes, etc.) et des propositions intéressantes (développement plus intense des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, préservation de l'environnement et des paysages à prioriser, répartition plus équitable des équipements sur le territoire, etc.).



Une deuxième réunion publique a eu lieu le 2 juillet 2019 à Messein afin de présenter aux habitants le diagnostic. **Une quinzaine de personnes** avaient fait le déplacement.

Plus précisément, cette réunion avait pour double objectif de :

- présenter un portrait du territoire et de restituer les conclusions des actions de concertation auxquelles les habitants avaient participé ;
- d'engager une discussion sur ces résultats et sur les grands enjeux dégagés par le diagnostic.



- **En phase PADD**

Une réunion publique a eu lieu le 22 février 2022 à Pont-Saint-Vincent pour présenter le PADD. Les grandes orientations du PADD ont chacune été présentées avec une mise en perspective des éléments issus de la concertation.

Cette réunion a rencontré un vif intérêt de la part des participants et a suscité une riche discussion. Elle a réuni **une cinquantaine de personnes**.



- **En phase Règlements**

Des réunions publiques sous forme de **permanences** ont eu lieu pour présenter le zonage (en phase documents de travail) aux habitants et répondre à leurs différentes questions.

Deux permanences ont eu lieu en juin 2022 :

- **Le 14 juin 2022 au siège de la CCMM de 16h30 à 19h30**
- **Le 23 juin 2022 à la mairie de Xeuilley de 16h30 à 19h30**

Les permanences ont compté à chaque fois environ 20 personnes. La majorité des personnes sont venues pour « voir » ce qui allait se passer autour de chez elles ou pour se renseigner sur une parcelle précise et voir ce qu'elle allait devenir. Pour ces personnes, notre rôle a donc essentiellement consisté à aider à trouver la parcelle, à expliquer la légende et parfois à justifier tel ou tel choix.

Une dernière réunion publique a eu lieu le 21 mars 2024 à Bainville. Elle avait pour objectif de présenter l'ensemble des pièces du PLUI ainsi que les principes généraux du zonage. Elle a réuni **une trentaine de personnes.**



8. La mise en place d'une démarche participative à travers la réalisation d'actions de concertation

Deux ateliers participatifs et trois balades urbaines ont alors été réalisées à des endroits différents du territoire et selon des thématiques ou problématiques différentes. Ces différentes actions de concertation citoyennes ont été précédées ou complétées par **des rendez-vous dans chaque commune**. Ils nous auront permis de rencontrer tous les maires des communes et certains de leurs adjoints ou conseillers ainsi que quelques habitants à qui nous avons posé des questions sur leur façon de voir leur territoire aujourd'hui et demain. Nous disposons donc **de dix-neuf entretiens** durant de 45 minutes à 1h30.

Plus précisément, les actions de concertation en direction des habitants avaient pour objectifs de recueillir les attentes des habitants, d'identifier leurs besoins et leurs usages, ainsi que d'analyser leur sentiment d'appartenance au territoire et la façon dont ils se vivaient comme habitants de la CCMM.

Dans cet objectif ont été invités les habitants, sans la présence (théoriquement) d'élus ou de techniciens afin de leur permettre de s'exprimer de la manière la plus libre possible. Ces ateliers ont été un succès relatif du point de vue de la participation et un franc succès du point de vue de la qualité du matériau recueilli.

Récapitulatif des actions de concertation

Balade urbaine « Vivre en milieu rural » à Xeuilley : 1^{er} décembre 2018

Balade urbaine de nuit à Richardménil : 6 décembre 2018

Balade urbaine « Voies douces et services, commerces et équipements » de Messein-Neuves-Maisons : 19 janvier 2019

Atelier « Trames vertes et bleues » de Pulligny : 29 janvier 2019

Atelier « Jeunes » de Xeuilley : 15 février 2019

Des articles de presse sont parus dans le journal local et dans le bulletin communautaire pour annoncer la tenue des diverses réunions et pour rendre compte du travail mené.



Objectifs et mise en œuvre concrète

Les différentes actions de concertation ont été animées par Christelle Stupka, sociologue (Métis Ingénierie), accompagnée pour la plupart d'un membre d'Espace et Territoires, pour l'atelier « Trames vertes et bleues » d'un membre d'Ecolor et pour toutes les actions de Florence Bertrand, responsable du service urbanisme à la CCMM.

Chaque action a duré environ 2h, avec un socle identique pour tous :

- une rapide introduction visant à présenter le PLUi, la démarche de concertation et les objectifs précis concernant l'action en cours ;
- une discussion dans le cadre d'un système d'échanges transparent et interactif.

Les participants avaient pour objectifs :

- de caractériser leur territoire, à l'échelle globale ou à celle de leur village,
- d'évaluer les principales qualités et principaux dysfonctionnements,
- de soulever les principaux enjeux que devra traiter le PLUi.

Selon les thématiques ou lieux des actions, les discussions ont été orientées sur des points plus précis qui nous ont permis d'avoir une connaissance plus fine des grands enjeux sur le territoire.

Une démarche constructive pour des échanges de qualité

Globalement, on peut souligner la grande qualité des échanges, avec des participants motivés, souhaitant s'intégrer dans une démarche constructive, étant parfois critiques, mais évitant, la plupart du temps, les polémiques personnelles, pour se recentrer sur des enjeux communautaires.

L'ambiance lors des ateliers fut conviviale, la parole de chacun fut écoutée et respectée (même si certains sujets ont pu produire une ébullition plus importante) et l'attitude était toujours constructive même quand il s'agissait d'indiquer des problèmes et des dysfonctionnements. Autant les éléments du diagnostic que les propositions faites lors des ateliers renvoyaient plus à l'intérêt collectif qu'à l'intérêt individuel de chaque habitant. Les participants ont tous apprécié la démarche réalisée.

Les attentes et les suggestions exprimées par les habitants au cours des ateliers et au travers des entretiens ont été nombreuses et riches, reflétant des positions parfois très contrastées mais aussi la plupart du temps partagées.

Elles ne peuvent pas toutes trouver réponse dans le cadre du PLUi mais pourront le faire dans d'autres volets des politiques publiques locales. Elles ont donc été toutes consignées dans le rapport de diagnostic.

Les interventions ont permis d'enrichir le diagnostic, de cerner les grands enjeux d'aménagement du territoire, et permettront sans nul doute de contribuer à la définition du projet.

PARTIE N°2 : Les principaux résultats

Cette partie est la synthèse d'un travail d'analyse de la parole des habitants, usagers et experts.

1. Un portrait globalement positif

Un territoire qui jouit d'une bonne image...

➤ Un beau cadre de vie

- Un territoire au vert qui bénéficie d'un bel ancrage dans la nature (forêts, coteaux, cultures, vergers) et d'une présence de l'eau importante.
- De beaux villages avec une richesse patrimoniale (maisons de caractère, petit patrimoine rural...) et une présence agréable de l'eau et de la nature.

➤ Un territoire où il fait bon vivre

- Grâce à son esprit villageois et aux solidarités existantes.
- Grâce à une vie associative et municipale dynamique.
- Grâce à la présence d'un vrai bassin de vie.
- Grâce à une situation géographique stratégique.

... mais un territoire où on peut se sentir isolé

➤ Des villages dont on regrette qu'ils deviennent dortoirs

- A cause d'un appauvrissement de la vie sociale lié aux transformations de la vie moderne.
- A cause d'un manque d'investissement des plus jeunes dans les associations.
- A cause d'un manque d'unité et de cohésion au sein des communes.

➤ Un bassin de vie moins vivant

- Un territoire qui voit diminuer ses équipements, services et commerces.
- Des commerces que l'on sent fragiles.
- Une proximité avec Nancy préjudiciable pour l'attractivité commerciale du territoire.

➤ Des jeunes qui ne se sentent pas assez écoutés

- Un manque d'activités et d'équipements sportifs et des équipements pas assez entretenus.
- Un manque d'activités et de loisirs intergénérationnels.
- Des jeunes qui ne se sentent pas suffisamment considérés par les adultes.

Des conditions de circulation à optimiser

- **Un territoire qui offre un beau maillage de liaisons douces**
 - Un territoire reconnu pour la qualité de ses déplacements doux.
 - Des déplacements doux d'abord à valeur récréative et ensuite écologique.
 - Mais des ruptures dans les circuits et des endroits dangereux.
- **Des transports en commun indispensables mais perfectibles**
 - Le T'MM: un service plébiscité par les habitants, surtout les jeunes et les retraités.
 - Un service moins emprunté par les actifs à cause des fréquences et des connexions qui rendent les trajets longs.
- **Un territoire où la voiture est encore trop présente**
 - Des conditions de circulation très difficiles aux heures de pointe et un manque de fluidité des déplacements sur le territoire.
 - Des traversées ce village trop routières et dangereuses.
 - Une présence de la voiture qui nuit à l'environnement et à la qualité de vie.

Une Communauté de Communes dynamique mais qui peut encore gagner en solidarité

- Une Communauté de Communes qui fait sens, connue et reconnue pour son dynamisme, ses compétences et le rôle d'appui et de conseil.
- Une Communauté de Communes jugée parfois trop technocratique, avec des outils difficiles à gérer pour de petites communes.
- Une Communauté de Communes traversée par certains clivages, notamment entre la conurbation et les villages mais aussi avec certaines franges du territoire davantage tournées vers un autre bassin de vie.

➤ **Enjeu n°3 : Améliorer toutes les circulations**

- En travaillant sur la fluidité de la circulation grâce à des mesures pour encourager les déplacements alternatifs à la voiture en réajustant horaires, fréquence et connexion du T'MM.
- En créant davantage de liaisons douces de qualité et sécurisées, notamment par un travail de bouclage des circuits de liaisons douces existantes et par la création de nouvelles liaisons, notamment en direction de Nancy.

ANNEXE N°1 : BILAN DES OBSERVATIONS EMISES DANS LES REGISTRES MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

POUR RAPPEL, LES REGISTRES ONT ETE MIS A DISPOSITION DANS LES 19 MAIRIES ET AU SIEGE DE LA CCMM DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUI JUSQU'A L'ARRET.

59 OBSERVATIONS ONT ETE EMISES DURANT CETTE PERIODE POUR LESQUELLES LA CCMM APPORTE DES REPONSES LES PLUS ADAPTEES POSSIBLES AUX DISPOSITIONS LEGALES OU AUX PRINCIPES FIXES DANS L'ENSEMBLE DES PIECES DU PLUI.

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
REGISTRE CCMM				
CCMM-01	<i>AUCUNE INDICATION</i>	<i>AUCUNE INDICATION</i>	DEMANDE D'ETRE RECONTACTE POUR OBTENIR DES INFORMATIONS CONCERNANT UNE PARCELLE.	AUCUNE SUITE A DONNER.
CCMM-02	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	ZN 123 ZO 47	DEMANDE QUE LES PARCELLES SOIENT CLASSEES EN ZONE AGRICOLE POUR LA REALISATION D'UN HANGAR AGRICOLE.	AUCUNE SUITE N'A ETE DONNEE A CETTE DEMANDE CAR LE PORTEUR DE PROJET N'EST PAS AGRICULTEUR, CONDITION REQUISE POUR CONSTRUIRE EN ZONE A.
CCMM-03	CCMM / NEUVES-MAISONS		<p>FAIT PART DE PLUSIEURS QUESTIONS/OBSERVATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - QU'EN EST-IL DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE ? - LES COMMUNES DE LA CCMM SOUHAITENT-ELLES DE NOUVELLES EXPLOITATIONS AGRICOLES ? - INDIQUE QUE LE PASSAGE DE ZONE 2AU A ZONE N DU SECTEUR JUSTICE A NEUVES-MAISONS IMPACTE LES CAPACITES D'INVESTISSEMENT DU PROPRIETAIRE - INDIQUE QUE LE PASSAGE DE ZONE UB A ZONE N DE L'HABITATION ET DU SIEGE D'EXPLOITATION EST PREJUDICIABLE 	<p>UN DIAGNOSTIC AGRICOLE A ETE MENE DANS LE CADRE DU PLUI. IL A PERMIS D'IDENTIFIER LES EXPLOITATIONS ET LEURS PROJETS. L'AGRICULTURE EST PRISE EN COMPTE EN PERMETTANT L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS EXISTANTES TOUT EN TENANT COMPTE DES PERIMETRES DE RECIPROCITE PAR EXEMPLE ENTRE LOGEMENT ET AGRICULTURE.</p> <p>LE REGLEMENT GRAPHIQUE IDENTIFIE LES ZONES AGRICOLES CONSTRUCTIBLES EN ZONE A. ELLES PERMETTENT L'IMPLANTATION DE NOUVELLES EXPLOITATIONS.</p> <p>LES ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SONT PROTEGEES PAR UN ZONAGE AS ET LES SECTEURS DE PATURAGE SOUVENT EN VERGER SONT VALORISES EN ZONE NV.</p> <p>CERTAINS SECTEURS PRESENTANT UN ENJEU PAYSAGER OU ETANT SITUES A PROXIMITE IMMEDIATE DES HABITATIONS SONT CLASSES EN ZONE AGRICOLE INCONSTRUCTIBLE.</p> <p>LE REGLEMENT APPLICABLE AU SITE D'EXPLOITATION AU CENTRE DE NEUVES-MAISONS CONCERNE PAR LA PRESENTE DEMANDE A FAIT L'OBJET D'UNE SEANCE DE TRAVAIL DEDIEE DE MANIERE A TENIR COMPTE DES</p>

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
			<ul style="list-style-type: none"> - INDIQUE QU'IL N'Y A PLUS DE RAISON DE MAINTENIR LES ROUTES SUR LE SECTEUR JUSTICE - INDIQUE QUE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR JUSTICE EST UN MOYEN DE FINANCER UN PROJET AGRICOLE - INDIQUE QUE LE SECTEUR PICOTTE, EN ZONE UB, EST EN COURS DE VENTE POUR FINANCER UN PROJET AGRICOLE - INDIQUE QU'IL EST ILLOGIQUE DE CLASSER EN N LE SECTEUR JUSTICE - INDIQUE QUE LE SECTEUR CALLOT EST IDENTIFIE AVEC DES ROUTES DE DESENCLAVEMENT - INDIQUE QUE LES TERRAINS ONT TOUJOURS ETE VALORISES 	<p>PROJETS VISANT A PERENNISER CETTE EXPLOITATION PERIURBAINE, TOUT EN TENANT COMPTE DU SITE D'IMPLANTATION A PROXIMITE DES HABITATIONS.</p> <p>CONCERNANT LES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT IDENTIFIES DANS LES PLU COMMUNAUX, L'EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ONT INDUIT LA REDUCTION DE CERTAINES ZONES PRECEDEMMENT IDENTIFIEES EN ZONE AU.</p>
CCMM-04	<i>AUCUNE INDICATION</i>	<i>AUCUNE INDICATION</i>	DEMANDE LE MAINTIEN EN ZONE 1AU DE PARCELLES.	LES PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE NE SONT PAS MENTIONNEES. AUCUNE SUITE NE PEUT ETRE DONNEE A LA DEMANDE.
CCMM-05	CCMM		PROPOSE D'ACCORDER UNE DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT LITTERAL AUX CONSTRUCTIONS DONT L'ARCHITECTURE EST SUSCEPTIBLE D'ENGENDRER UNE ATTRACTIVITE POUR LA COMMUNE CONCERNEE.	LA MENTION EST TROP SOUMISE A INTERPRETATION POUR ETRE INTEGREE AU REGLEMENT.

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPOSE DE LA COLLECTIVITE
CCMM-06	NEUVES-MAISONS	AC 168 AC 471	SOUHAITE QUE LE REGLEMENT PERMETTE LA REALISATION D'UN PROJET SENIOR.	EN CONCERTATION AVEC LE PORTEUR DE PROJET, LA PARCELLE AC 471 A ETE CLASSEE EN PARTIE EN ZONE CONSTRUCTIBLE. LE SECTEUR FAIT L'OBJET D'UNE OAP.
CCMM-07	XEUILLEY	AA 6	SOUHAITE QUE LE REGLEMENT PERMETTE L'EXTENSION DU BATIMENT D'ACTIVITE.	LE SECTEUR EST SITUÉ EN ZONE NATURA 2000. AUSSI, LE REGLEMENT PERMET UNIQUEMENT L'AMENAGEMENT DE STATIONNEMENT.
CCMM-08	PULLIGNY	B 463 B 133	SOUHAITE LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT PERMETTANT LA REALISATION D'UN PROJET DE THERAPIE ANIMALIERE.	UN SECTEUR SPECIFIQUE EST DELIMITE POUR REpondre AUX BESOINS DU PROJET.
CCMM-09	XEUILLEY		DEMANDE QUE LE PERIMETRE DE LA ZONE NC SOIT MIS EN COHERENCE AVEC LES ARRETES PREFECTORAUX D'AUTORISATION DES CARRIERES.	LES LIMITES DE LA ZONE NC ONT ETE VERIFIEES AU REGARD DES PERIMETRES DES ARRETES.
CCMM-10	CCMM		DEMANDE QUE SOIT REFLECHI UN PROJET DE PISTE CYCLABLE ENTRE PIERREVILLE, XEUILLEY ET BAINVILLE-SUR-MADON.	LA LIAISON CYCLABLE EST A L'ETUDE SUR LE TERRITOIRE. LE PROJET EST INTEGRE AU PLUi NOTAMMENT VIA L'OAP THEMATIQUE MOBILITE.
CCMM-11	CHALIGNY	AD 25	DEMANDE QUE LA PARCELLE CLASSEE AU SOIT RECLASSEE EN ZONE U.	AU REGARD DE L'EVOLUTION DU PROJET INITIAL, DES ENJEUX DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET DE LA HIERARCHIE DES NORMES, UN NOUVEAU SECTEUR 1AU A ETE DELIMITE. LA PARCELLE AD25 FAIT PARTIE DU PERIMETRE DE LA ZONE A URBANISER. LES RESEAUX N'ETANT PAS TOUS PRESENTS, LE ZONAGE AU SEMBLE PLUS ADAPTE ET PERMETTRA UNE URBANISATION COHERENTE D'ENSEMBLE.
CCMM-12	MARON	AH373 AH 53 AH 54 AH 56 AH 59	DEMANDE QUE LES PARCELLES SOIENT MAINTENUES EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	SUR LA COMMUNE DE MARON, L'APPROCHE EST DE LUTTER CONTRE LA VACANCE ET DE FAVORISER L'URBANISATION DES DENTS CREUSES. AUCUNE ZONE AU N'A ETE PROGRAMMEE, ET REpondANT AINSI AUX EFFORTS DE LIMITATION DE CONSOMMATION FONCIERE. A L'ECHELLE DE LA CCMM, L'URBANISATION EN 2 ^e RIDEAU A ETE EVITEE CHAQUE FOIS QUE POSSIBLE. L'URBANISATION LE LONG DE LA RUE DE TOUL EST DONC ORGANISEE EN PARALLELE DE LA RUE SANS FAVORISER UNE URBANISATION PLUS EN PROFONDEUR.

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
CCMM-13	MEREVILLE	ZC 15	DEMANDE LE CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	LE SECTEUR FAIT FACE A DES DIFFICULTES DE DESSERTE ET DE SECURITE INCENDIE, AUSSI, IL N'EST PAS SOUHAITABLE DE LE DENSIFIER. LA PARCELLE PRESENTE EGALEMENT UNE FORTE DECLIVITE. ELLE EST A PROXIMITE D'EQUIPEMENTS UTILES A LA VIE DE LA COMMUNE POUVANT GENERER DES NUISANCES POUR D'EVENUELS RIVERAINS. AUSSI, ELLE EST MAINTENUE EN ZONE NATURELLE.
REGISTRE BAINVILLE-SUR-MADON				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE CHALIGNY				
CHL-01	CHALIGNY	N 282 N 284 N 285 N 286 N 288 N 290	DEMANDE QUE LES PARCELLES SOIENT CLASSEES EN ZONE CONSTRUCTIBLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION.	LE SECTEUR CONCERNE PAR LA DEMANDE EST DECONNECTE DE LA TRAME URBAINE ET N'EST PAS DESSERVI PAR L'ENSEMBLE DES RESEAUX. LA DEMANDE NE PEUT PAS ETRE PRISE EN COMPTE.
CHL-02	CHALIGNY		OBSERVATION CONCERNANT L'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC.	<i>NE CONCERNE PAS LA PROCEDURE DE PLUi.</i>
CHL-03	CHALIGNY		OBSERVATION CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA COMMUNE : LIAISONS CYCLABLES, ENERGIES RENOUVELABLES, TRI DES DECHETS, RECUPERATION DE L'EAU, LA CREATION D'AIRE DE JEUX ET LE CHANGEMENT DE BANQUE.	LA LIAISON CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE EST, DEPUIS, MISE EN SERVICE. UNE OAP THEMATIQUE MOBILITES FAVORISE LE DEVELOPPEMENT DES LIAISONS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE. LE REGLEMENT DU PLUi PERMET LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE. LE PLUi PERMET L'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX. LA FOURNITURE DE POUBELLES DE TRI AUX ASSOCIATIONS ET ECOLES, LA MISE EN PLACE DE CONTAINERS A EAU SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET LES ORGANISMES FINANCIERS NE CONCERNENT PAS LA PROCEDURE PLUi.
CHL-04	CHALIGNY		DEMANDE CONCERNANT LE REGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE A L'EXPLOITATION AGRICOLE AU NORD DE LA RUE DES MARTYRS AINSI QUE POUR LES PARCELLES 387-385-384 (SANS INDICATION DE SECTION).	LES DEMANDES CONCERNENT DES PLANS DE TRAVAIL DIFFUSES PAR LA COMMUNE. AUCUNE SUITE A DONNER A CE STADE DE LA PROCEDURE.

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPOSE DE LA COLLECTIVITE
CHL-05	CHALIGNY		DEMANDE CONCERNANT DES EMPLACEMENTS RESERVES ET OBSERVATION EN FAVEUR DE L'ABANDON DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT SUR LE SECTEUR DES HAUTS DE MOSELLE.	LES DEMANDES CONCERNENT DES PLANS DE TRAVAIL DIFFUSES PAR LA COMMUNE. LES EMPLACEMENTS RESERVES, DONT LA NUMEROTATION A EVOLUE DEPUIS, SONT DESTINES A L'AMENAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT ET A LA REALISATION DE CONNEXIONS VIAIRES. LE PROJET DES HAUTS DE MOSELLE N'EST PLUS D'ACTUALITE. AUCUNE SUITE A DONNER A CE STADE DE LA PROCEDURE.
CHL-06	CCMM		DEMANDE DE NE PAS INTERDIRE LES CARPORTS A MOINS DE 3 METRES DE LA VOIE PUBLIQUE.	EN ZONE UA (CENTRE ANCIEN), LES ANNEXES DOIVENT RESPECTER UN RECU DE 3 METRES VIS-A-VIS DES EMPRISES PUBLIQUES ET AUCUNE ANNEXE NE PEUT S'IMPLANTER A L'AVANT DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE. CES PRESCRIPTIONS VISENT A PRESERVER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES DES COMMUNES ET A PRESERVER UN EQUILIBRE DES VOLUMETRIES DANS UN TISSU URBAIN DEJA DENSE. UN ZONE UB, CE RECU EST REDUIT A 1 METRES CAR LA TRAME BATIE EST MOINS DENSE ET PRESENTE MOINS D'INTERET ARCHITECTURAL. LE REGLEMENT NE SERA PAS MODIFIE.
CHL-07	CHALIGNY	AB 792	DEMANDE LE CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	LA PARCELLE EST IDENTIFIEE EN ZONE DE PRESERVATION DU PPR MOUVEMENT DE TERRAIN, AUSSI, ELLE NE PEUT ETRE CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE.
CHL-08	CHALIGNY	AD 25	DEMANDE LE CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE U.	AU REGARD DE L'EVOLUTION DU PROJET INITIAL, DES ENJEUX DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET DE LA HIERARCHIE DES NORMES, UN NOUVEAU SECTEUR 1AU A ETE DELIMITE. LA PARCELLE AD25 FAIT PARTIE DU PERIMETRE DE LA ZONE A URBANISER.
CHL-09	CHALIGNY	M 203 M 232	DEMANDE QUE LES PARCELLES SOIENT MAINTENUES EN ZONE INCONSTRUCTIBLE.	N'ETANT PAS DESSERVIE PAR LES RESEAUX, LA PARCELLE M203 N'EST PAS CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE. LA PARCELLE M232 EST CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE UNIQUEMENT DANS SA PARTIE OUEST, LE LONG DE LA VOIE.
CHL-10 CHL-11	CHALIGNY	Q 422	DEMANDE QUE LA PARCELLE SOIT CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	LA PARCELLE Q422 EST CLASSEE EN ZONE UA.
CHL-12	CHALIGNY	N 747 N 773 N 756 N 755	DEMANDE QUE LES PARCELLES SOIENT CLASSEES EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	LA PARCELLE N 747, CONSTRUITE EST DESSERVIE, EST CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE UB. LES AUTRES PARCELLES, NON DESSERVIES ET SITUEES DANS UN SECTEUR D'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN MOYEN SONT MAINTENUES EN ZONE

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
		N 754 N 757 N 718 N 719 N 720 N 723 N 724 N 725 N 721 N 722		NATURELLE. CE SECTEUR N'A PAS ETE CHOISI COMME SECTEUR DE PROJET DANS LE PLUI.
REGISTRE CHAVIGNY				
CHV-01	CHAVIGNY	AD 450 AD 1130 AD 1309 AD 1312	DEMANDE QUE LE ZONAGE SOIT REVU.	LE SECTEUR CONSTITUE UN CŒUR D'ÎLOT A PRESERVER ET PERMETTANT DE REpondre AUX BESOINS DE VEGETALISATION ET D'ESPACES POUR LA BIODIVERSITE.
REGISTRE FLAVIGNY-SUR-MOSELLE				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE FROLOIS				
FRO-01	FROLOIS	ZE 13 ZE 142	SOUHAITE QUE LES PARCELLES SOIENT CLASSEES EN NAG POUR PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE.	L'EXPLOITATION EST CLASSEE EN ZONE A DONT LE REGLEMENT PERMET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE.
FRO-02	FROLOIS	ZE 110	PETITION S'OPPOSANT A LA CREATION D'UNE ZONE INDUSTRIELLE CHEMIN DE DERRIERE LA GRAND RUE	LA ZONE UX DELIMITEE CHEMIN DE DERRIERE LA GRAND RUE PERMET D'ACCOMPAGNER LA RECONVERSION D'UN SITE AGRICOLE DELAISSE POUR EVITER LA CREATION D'UNE FRICHE SUR LA COMMUNE. LA CREATION DE CETTE ZONE UX N'A PAS VOCATION A CREER UNE NOUVELLE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE MAIS BIEN A S'APPUYER SUR LE POTENTIEL FONCIER EXISTANT POUR ACCUEILLIR UNE ACTIVITE ARTISANALE DEJA PRESENTE AU CŒUR DU VILLAGE ET NE PRESENTANT PAS DE NUISANCES SIGNALEES.
FRO-03	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
FRO-04	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-05	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-06	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-07	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-08	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-09	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-10	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-11	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-12	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-13	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-14	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-15	FROLOIS	ZE 110	OPPOSITION AU CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE UX.	<i>Cf. REPONSE FRO-02</i>
FRO-16	FROLOIS		ABORDE LA PARCELLE ZE 110 INDIQUE SON INQUIETUDE CONCERNANT L'OUVERTURE A L'URBANISATION DU SECTEUR MILLIONS, NOTAMMENT AU REGARD DE L'ACCES.	PARCELLE ZE 110 : <i>Cf. REPONSE FRO-02</i> CONCERNANT LE SECTEUR MILLIONS, L'OUVERTURE A L'URBANISATION EST MOTIVEE PAR LA POSSIBILITE DE CREATION D'UN BOUCLAGE VIAIRE JUSQU'A L'IMPASSE DU CHATEAU PREVUE, DANS LE PLUi, PAR LA MISE EN PLACE D'UN EMPLACEMENT RESERVE. LE PROJET PERMETTRA AINSI D'OUVRIR LE SECTEUR SUR LA COMMUNE EST DE METTRE EN AVANT LE SECTEUR DE L'ANCIEN CHATEAU, PROTEGE DANS LE PLUi PAR UN CLASSEMENT EN ZONE Niv. LE PROJET, TRADUIT PAR L'EMPLACEMENT RESERVE, EST DE CREER UN PARC RURAL POUR DEVELOPPER LA PLACE DE LA NATURE DANS LE VILLAGE. CE BOUCLAGE VIAIRE PERMETTRA AUSSI DE SECURISER LA CIRCULATION ET

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
				LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, ACTUELLEMENT DANS UNE IMPASSE AVEC DES FOSSES.
REGISTRE MAIZIERES				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE MARON				
MAR-01	MARON	AH 373 AH 53 A 60		LA COMMUNE DE MARON SOUHAITE MOBILISER LES DENTS CREUSES ET LES LOGEMENTS VACANTS. AUSSI, AUCUNE ZONE 1AU N'A ETE DELIMITEE. LE SECTEUR EST CLASSE EN ZONE CONSTRUCTIBLE DANS LA PARTIE LA PLUS PROCHE DE LA ROUTE, EN COHERENCE AVEC LE ZONAGE DE LA COMMUNE.
MAR-02	CCMM		<p>QUESTIONS A PROPOS DES PRESCRIPTIONS MISES EN PLACE CONCERNANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EMPRISE DES ANNEXES - LE TRAITEMENT D'UN GARAGE EN ANNEXE - LE RETRAIT IMPOSE AUX CONSTRUCTIONS VIS-A-VIS DES VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES 	<p>LE REGLEMENT LIMITE L'EMPRISE DES ANNEXES POUR ASSURER UN MAINTIEN D'ESPACES VERTS ET VEGETALISES DANS LE TISSU URBAIN. LE REGLEMENT GRAPHIQUE IDENTIFIE SELON LES PARCELLES, DES ZONES CONSTRUCTIBLES UA/UB PUIS DES ZONES DE JARDINS UJ/NJ. L'EMPRISE AU SOL DES ANNEXES EST CALCULEE SELON CE REGLEMENT GRAPHIQUE. AUSSI, LES PARCELLES TRES PROFONDES CONCERNEES PAR DES ZONES DE JARDINS ONT DES POSSIBILITES DE CONSTRUIRE PLUS IMPORTANTES. TOUTE CONSTRUCTION QUI NE POSSEDE PAS DE LIEN DE FONCTIONNALITE AVEC LE VOLUME PRINCIPAL EST CONSIDERE COMME UNE ANNEXE. L'EMPRISE AU SOL DES GARAGES EST LIMITEE POUR PRESERVER DES ESPACES NATURELS SUR LES PARCELLES ET EVITER LA CONSTRUCTION DE « BATTERIES » DE GARAGES.</p> <p>LES PRESCRIPTIONS D'IMPLANTATION VIS-A-VIS DES VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES SONT DIFFERENTES SELON LES ZONES. EN CENTRE ANCIEN, LE REGLEMENT RECHERCHE UN ALIGNEMENT AVEC LES CONSTRUCTIONS VOISINES POUR PRESERVER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES. DANS LES SECTEURS PLUS RECENTS, A DOMINANTE PAVILLONNAIRE, LE REGLEMENT IMPOSERA UN REcul NOTAMMENT POUR FACILITER LE STATIONNEMENT. CERTAINS SECTEURS FONT L'OBJET DE PRESCRIPTIONS PARTICULIERES POUR TENIR COMPTE DU SITE D'IMPLANTATION (REcul MOINS IMPORTANT LORSQUE LES PARCELLES SONT PEU PROFONDES) OU DE L'ARCHITECTURE (REcul SPECIFIQUE POUR LES SECTEURS DE CITES).</p>
REGISTRE MARTHEMONT				

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE MEREVILLE				
MER-01	MEREVILLE	ZN 14	DEMANDE QUE LA PARCELLE SOIT CONSTRUCTIBLE POUR REALISER UN GARAGE ET UN CHALET.	LA PARCELLE EST CONCERNEE PAR L'ATLAS DES ZONES INONDABLES. DE PLUS, L'IMPLANTATION DE CONSTRUCTIONS ISOLEES DOIT ETRE EVITEES. AUSSI, LA PARCELLE EST MAINTENUE EN ZONE Np, SECTEUR DE PRESERVATION.
MER-02	MEREVILLE	AK 329	DEMANDE D'ADAPTER LE ZONAGE A UN PROJET DE CONSTRUCTION.	LA PARCELLE EST CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE SUR SA PARTIE EST, AU DROIT DE LA CONSTRUCTION EXISTANTE. LA PARTIE OUEST EST CLASSEE EN ZONE DE JARDIN EN RAISON DE L'ABSENCE DE PLUSIEURS RESEAUX ET VOIE PUBLIQUE D'ACCES. LE PROJET DE CONSTRUCTION DEVRA CEPENDANT RESPECTER LE REGLEMENT LITTERAL ET LES PRESCRIPTIONS EN VIGUEUR CONCERNANT L'ACCES ET LA SECURITE. LA PARCELLE EST ACTUELLEMENT DESSERVIE PAR UN CHEMIN PRIVE.
REGISTRE MESSEIN				
MES-01	MESSEIN		DEMANDE LA MISE EN PLACE D'UN EMPLACEMENT RESERVE.	UN EMPLACEMENT RESERVE EST MIS EN PLACE AU BENEFICE D'UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE. AUSSI, IL N'EST PAS POSSIBLE DE REPONDRE FAVORABLEMENT A LA DEMANDE.
MES-02	MESSEIN	AC 748	DEMANDE QUE LA PARCELLE SOIT INTEGRALEMENT CLASSEE EN ZONE UA.	LA PARCELLE, ACTUELLEMENT CONSTRuite, EST CLASSEE EN INTEGRALITE EN ZONE UA.
REGISTRE NEUVES-MAISONS				
NMA-01	NEUVES-MAISONS	AK 840	DEMANDE POUR QUE LA PARCELLE NE SOIT PAS CONSTRUCTIBLE.	LA PARCELLE EST CLASSEE EN ZONE NATURELLE INCONSTRUCTIBLE. LA PARCELLE N'EST PAS DESSERVIE PAR LES RESEAUX ET NECESSITERAIT UN AMENAGEMENT D'ENSEMBLE.
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE PIERREVILLE				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE PONT-SAINT-VINCENT				
AUCUNE OBSERVATION				

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
REGISTRE PULLIGNY				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE RICHARDMENIL				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE SEXEY-AUX-FORGES				
AUCUNE OBSERVATION				
REGISTRE THELOD				
THE-01	THELOD		DEMANDE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE TRANSPORT EN COMMUN.	<i>NE CONCERNE PAS LA PROCEDURE DE PLU.</i>
REGISTRE VITERNE				
VIT-01	VITERNE	Z 27	DEMANDE LE CLASSEMENT DE LA PARCELLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE U.	<i>PARCELLE NON LOCALISABLE. LA DEMANDE CONCERNE PROBABLEMENT LA PARCELLE ZM27.</i> LA PARCELLE EST CLASSEE EN ZONE UB AU DROIT DE L'HABITATION EXISTANTE. LE TERRAIN D'AGREMENT EST CLASSE EN ZONE NATURELLE DE JARDINS NJ. POUR TENIR COMPTE DES ENJEUX ACTUELS DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET DE LA HIERARCHIE DES NORMES, LE SECTEUR N'EST PLUS CONSIDERE COMME UN SECTEUR DE PROJET DANS LE PLU. LE SECTEUR EST EGALEMENT PRESERVE CAR IL EST CLASSE EN ZNIEFF DE TYPE 1.
VIT-02	VITERNE		DEMANDE DE MODIFIER LE REGLEMENT GRAPHIQUE RUE LEON BLUM POUR ALIGNER LES CONSTRUCTIONS.	LA ZONE CONSTRUCTIBLE UB A ETE DELIMITEE DE MANIERE A PRESENTER UNE PROFONDEUR HOMOGENE DANS CETTE RUE. AINSI LES CONSTRUCTIONS PEUVENT PRESENTER UN ALIGNEMENT COHERENT. DES ZONES DE JARDIN ONT ETE DELIMITEES POUR EVITER UNE DENSIFICATION NON MAITRISEE PAR LE CHEMIN DE LA PETITE COTE, NON DESSERVI PAR TOUS LES RESEAUX.
VIT-03	VITERNE	ZM 16	DEMANDE DE MAINTIEN DE LA PARCELLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	LA PARCELLE EST CLASSEE EN ZONE CONSTRUCTIBLE UB.

N° OBSERVATION	TERRITOIRE CONCERNE PAR L'OBSERVATION	PARCELLE(S)	OBSERVATION / DEMANDE	REPONSE DE LA COLLECTIVITE
VIT-04	VITERNE		DEMANDE D'OBTENIR DES INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES AU PERIMETRE DE CAPTAGE VIA L'ENVOI DE L'ARRETE.	LES ARRETES PREFECTORAUX SONT DISPONIBLES EN ANNEXES DES DOCUMENTS D'URBANISME ET SUR LE SITE DE LA PREFECTURE.
VIT-05	VITERNE	ZL 111 ZL 112	DEMANDE DE CLASSEMENT DES PARCELLES EN ZONE CONSTRUCTIBLE	LES PARCELLES SONT CLASSEES EN ZONE CONSTRUCTIBLE UB DU FAIT DE LEUR DESSERTES PAR LES RESEAUX ET DE LA PRISE NE COMPTE DU PROJET CONNU.
VIT-06	VITERNE	ZP 7	DEMANDE LE CLASSEMENT INTEGRAL DE LA PARCELLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE.	AFIN DE DEFINIR DES SECTEURS D'URBANISATION, IL A ETE PRIS EN COMPTE LES CRITERES DE RESEAUX, DEFENSE INCENDIE, TOPOGRAPHIE... DE PLUS, POUR REpondre AUX ORIENTATIONS LEGALES ET DU SCOT, L'URBANISATION EN EXTENSION SUR DES TERRES NATURELLES OU AGRICOLES A ETE EVITEE. AU VU DU MANQUE DE CERTAINES DESSERTES DE RESEAUX ET DE POUR EVITER L'ETALEMENT URBAIN, LE CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE DE LA PARCELLE ZP 7 EST MAINTENU. UN CLASSEMENT EN ZONE Ns EST PRIVILEGIE DU FAIT DE LA PRESENCE D'UNE ZNIEFF DE TYPE 1.
VIT-07	VITERNE	ZN 42	DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA PARCELLE ZN42 EN ZONE AU AVEC UNE LIMITE EN ALIGNEMENT DE LA PARCELLE ZO104.	LE SECTEUR N'A PAS ETE CHOISI COMME SECTEUR DE PROJET DANS LE CADRE DU PROJET DE PLUi. LES ENJEUX DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET LA HIERARCHIE DES NORMES IMPOSENT DE LIMITER L'EXTENSION URBAINE.
REGISTRE XEUILLEY				
XEU-01	XEUILLEY	ZC 49	DEMANDE POUR ETRE TENU INFORME DE L'EVOLUTION DU REGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE A LA PARCELLE, AUPARAVANT CLASSEE EN ZONE 2AU.	LA PARCELLE EST RECLASSEE, DANS LE CADRE DU PLUi, EN ZONE NATURELLE VERGER Nv. CE CLASSEMENT FAIT SUITE AUX ENJEUX ACTUELS DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET A L'EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF DEPUIS L'APPROBATION DU PLU DE XEUILLEY EN 2009.
XEU-02	XEUILLEY	ZC 47	DEMANDE POUR ETRE TENU INFORME DE L'EVOLUTION DU REGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE A LA PARCELLE, AUPARAVANT CLASSEE EN ZONE 2AU.	LA PARCELLE EST RECLASSEE, DANS LE CADRE DU PLUi, EN ZONE NATURELLE VERGER Nv. CE CLASSEMENT FAIT SUITE AUX ENJEUX ACTUELS DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET A L'EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF DEPUIS L'APPROBATION DU PLU DE XEUILLEY EN 2009.

